

RAPPORT DE MISSION

2025



AVERTISSEMENT

La majorité des données de ce rapport portent sur l'année 2024.

RGREEN INVEST est une société de gestion d'actifs française, régulée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-15000021. RGREEN INVEST est située au 47-51 rue de Chaillot, 75016 Paris, France.

Le site internet est accessible à l'adresse : <https://www.rgreeninvest.com>

RGREEN INVEST a mis en place un cadre ESG & Impact présenté brièvement dans ce rapport. La société utilise plusieurs labels et certifications liés à l'investissement durable, couvrant les fonds qu'elle gère. Ce rapport a pour objectif (1) de fournir des informations relatives aux thématiques ESG & Impact et aux engagements pris en tant que Société à mission, conformément aux lois et réglementations en vigueur, (2) d'informer les clients des évolutions en matière d'ESG & Impact, et (3) de répondre aux besoins d'information du public. Pour toute information ou demande, se référer au site internet et aux documents légaux des fonds.

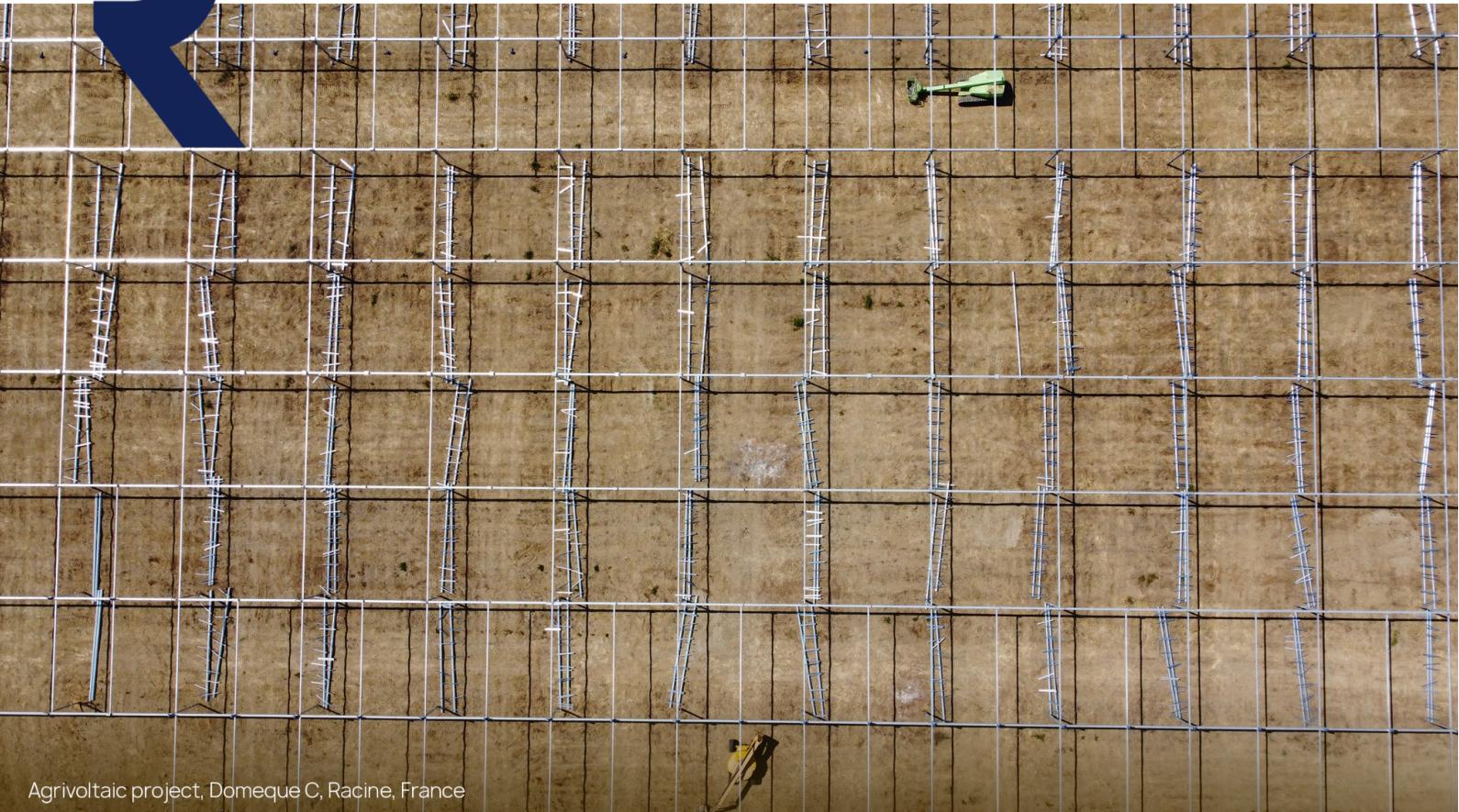
Ce document est fourni à titre strictement informatif. Il ne constitue en aucun cas une offre d'achat, de vente ou de souscription d'un instrument financier, ni une offre commerciale d'investissement dans RGREEN INVEST ou ses fonds. Son objectif est d'exposer les travaux réalisés par la société de gestion en tant que société à mission, ainsi que les perspectives sur les prochaines années. Veuillez consulter les documents juridiques des fonds avant toute décision d'investissement.

Investir dans les fonds gérés par RGREEN INVEST comporte des risques significatifs notamment des risques de perte en capital.



TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
ÉDITO DU FONDATEUR ET CEO.....	4
IDENTITÉ.....	6
SOCIÉTÉ À MISSION.....	11
MESURE DE L'IMPACT ET INDICATEURS CLÉS.....	21
PERSPECTIVES ET OBJECTIFS.....	29
CONTRÔLE EXTERNE.....	31



1. ÉDITO DU FONDATEUR ET CEO

ÉDITO DU FONDATEUR ET CEO

NOTRE VISION

« Le secteur de l'énergie traverse une transformation profonde. Notre rôle est d'y contribuer, à notre échelle, en cherchant un impact énergétique concret et mesurable. Au-delà des tendances, nous savons que les solutions de demain ne pourront se construire qu'avec une approche responsable et structurée. C'est pour cette raison que nous avons décidé de renforcer nos équipes et nos capacités, afin de mieux accompagner les projets qui produisent, stockent, optimisent et diffusent une énergie plus propre, plus accessible et plus durable.

Tous nos fonds sont aujourd'hui classés Article 9, portés par des actifs qui génèrent un effet direct sur la décarbonation et la transition énergétique. Récemment, nous avons franchi deux jalons importants : devenir signataires des Operating Principles for Impact Management sur nos derniers fonds, et faire valider notre trajectoire de décarbonation par la Science Based Targets initiative (SBTi). Ces engagements renforcent notre démarche en la rendant mesurable, transparente et alignée sur une trajectoire 1,5 °C.

En 2024, nous avons géré près de 2,5 milliards d'euros d'actifs, avec l'ambition d'en mobiliser 10 milliards d'ici dix ans. Derrière ces chiffres, il y a une conviction : la transition énergétique ne pourra pas se faire sans capitaux, mais elle ne se fera pas non plus sans une manière d'investir différente, tournée vers l'impact.

Répondre à ces enjeux suppose de dépasser les modèles traditionnels. La transition exige des compétences spécifiques, la capacité à structurer des projets complexes et à intégrer des technologies complémentaires. C'est dans cette optique que nous combinons dette et equity, que nous travaillons sur le stockage, l'hybridation des solutions et l'accompagnement des innovations émergentes. Notre ambition est de renforcer les moyens des entrepreneurs qui développent les solutions énergétiques de demain.

Notre démarche d'impact énergétique est indissociable de notre mission ESG et sociétale. Chaque projet est étudié avec rigueur, en tenant compte de ses externalités positives comme négatives, et suivi dans le temps pour garantir une contribution réelle à la transition.

Nous voyons le marché évoluer et les stratégies d'hier devenir celles de demain. En plaçant l'impact énergétique au cœur de notre action, nous voulons contribuer à une énergie verte, compétitive et durable et participer à renforcer la souveraineté énergétique européenne, condition indispensable d'un avenir plus responsable et plus résilient. »



Nicolas ROCHON
Fondateur et CEO
RGREEN INVEST

2. IDENTITÉ

IDENTITÉ

RGREEN INVEST

RGREEN INVEST est une société de gestion indépendante spécialisée dans le financement de projets d'infrastructures liés à la transition énergétique. Devenue société à mission en 2021, RGREEN INVEST s'engage depuis ses origines dans la lutte contre le dérèglement climatique, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Convaincue de la nécessité d'aligner les intérêts du secteur financier avec les enjeux de transition climatique, RGREEN INVEST fait partie de ceux qui ont ouvert la voie au financement d'infrastructures d'énergies renouvelables à l'échelle internationale et poursuit son développement notamment en Afrique et en Europe de l'Est. Elle permet ainsi aux investisseurs institutionnels de diriger leurs capitaux vers des projets porteurs, tangibles et axés sur la transition énergétique.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire de plus de cinquante collaborateurs, aux expertises complémentaires dans les domaines de la finance, des infrastructures et des énergies renouvelables, RGREEN INVEST accompagne la montée en puissance des acteurs clés du secteur énergétique et des infrastructures vertes, en Europe comme à l'international. Elle propose des solutions de financement en dette et en fonds propres sur mesure, adaptées à chaque étape du développement de projet.

RGREEN INVEST dispose de nombreux labels et engagements à son niveau ou au niveau de ses fonds gérés.

INITIATIVES ET ENGAGEMENTS DE PLACE

La Science Based Targets initiative (SBTi) est un organisme international qui valide les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) des entreprises, prouvant qu'elles sont alignées et qu'elles suivent bien leurs trajectoires de limitation du réchauffement climatique.

RGREEN INVEST a fait valider par la SBTi un objectif aligné sur une trajectoire 1,5 °C, la plus ambitieuse actuellement reconnue. Pour ses émissions directes et indirectes (Scopes 1 et 2), l'entreprise s'engage à réduire de 60 % ses émissions absolues de GES d'ici 2034, avec 2023 comme année de référence. Concernant le Scope 3, RGREEN INVEST réaffirme son engagement à maintenir un portefeuille exclusivement dédié au financement de projets d'électricité renouvelable et d'infrastructures bas carbone à horizon 2030. Ces engagements traduisent la volonté de l'entreprise de contribuer de manière mesurable et vérifiable à la transition énergétique et à un avenir décarboné.



LABELLISATION ET ENGAGEMENTS DE NOS FONDS

Greenfin

Institué par le gouvernement français, le label Greenfin certifie le caractère durable des fonds et valorise les acteurs financiers qui placent la transparence et l'engagement environnemental au cœur de leurs pratiques. Il se distingue notamment par l'exclusion des investissements liés aux énergies fossiles. Les fonds candidats doivent en outre assurer une veille active des controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), démontrer l'impact de cette démarche sur la composition et la gestion de leur portefeuille, et expliciter les moyens mis en œuvre pour anticiper et traiter ces controverses.

Tous les fonds actifs de la gamme INFRAGREEN de RGREEN INVEST sont labellisés Greenfin à fin 2024.



Article 9 SFDR & OPIM

Tous nos fonds sont classés Article 9 SFDR.

Lancés en 2019 sous l'impulsion de l'IFC (International Finance Corporation, Groupe Banque Mondiale), les Operating Principles for Impact Management (OPIM) constituent un cadre international de référence pour la gestion des investissements à impact. En adoptant les OPIM, les investisseurs s'engagent à aligner leurs processus internes avec les meilleures pratiques internationales et à faire vérifier leur conformité par un auditeur indépendant. Cela vise à garantir la rigueur, la transparence et la comparabilité des pratiques des investisseurs sur leur engagement dans l'impact.



En mars 2025, RGREEN INVEST est devenu signataire de l'OPIM avec ses derniers fonds :

INFRABRIDGE IV INFRAGREEN V RGREEN ENERGY TRANSITION AFRIGREEN



**LIEN VERS NOTRE
DISCLOSURE STATEMENT**

CHIFFRES CLÉS À FIN 2024¹

GÉNÉRAL

+50

Professionnels

Expérimentés aux profils divers, issus des secteurs des énergies renouvelables, de la gestion de fonds ou de la banque d'investissement.

2,7

Mds d'euros

D'actifs sous gestion² engagés par nos investisseurs à fin septembre 2025.

14

Fonds actifs

Dédiés aux projets d'infrastructure liés à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique à fin septembre 2025.

+10

Technologies déployées

Solaire photovoltaïque et solaire agrivoltaïque, éoliennes, biogaz, hydroélectricité, mobilité électrique, biomasse, géothermie, hydrogène, batteries de stockage, efficacité énergétique industrielle et commerciale, etc.

+55

Partenaires

Développeurs / producteurs d'énergie indépendants / sociétés industrielles financées.

+3000

Projets

Energies renouvelables financés à travers toute l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

2,2

MtCO2e

Évités en 2024 (vs 1.8 tCO2e en 2023) par les projets financés conjointement avec d'autres sources de financement, des banques ou des investisseurs ("Scope 4").

629

ktCO2e

Évités selon la quote-part attribuable à RGREEN INVEST.

4

Fonds

À Impact signataires de l'OPIM (Operating Principles for Impact Management).

+6,8

GW

De projets verts financés dans le portefeuille en exploitation, en construction ou prêt à construire, financés conjointement avec d'autres sources de financement, des banques ou des investisseurs.

2,1

GW

Selon la quote-part financée uniquement par RGREEN INVEST.

+5,7

TWh

D'électricité renouvelable produite en 2024 par des projets en exploitation et financés conjointement avec d'autres sources de financement, des banques ou des investisseurs.

+1,5

TWh

Au prorata des financements de RGREEN INVEST.

¹ Les données retranscrites ci-dessus sont fournies à titre volontaire et ne relèvent pas du périmètre du rapport de mission 2024. Elles n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

² LAUM est calculé comme la valeur liquidative (NAV) pour les fonds dont la période d'investissement est terminée, et comme la taille du fonds pour ceux dont la période d'investissement est toujours en cours.

NOTRE HISTOIRE³

2010	Nicolas Rochon crée le groupe RGREEN
JAN-13	Début de commercialisation du fonds INFRAGREEN I
FÉV-13	1ère participation : une obligation convertible en Holding PDR pour un montant de 8,2 M€, financement de deux parcs solaires en France avec Quadran (aujourd'hui QAIR)
OCT-13	Agrément de RGREEN INVEST en tant que société de gestion
JAN-15	Closing d'INFRAGREEN I pour un montant de 62 M€
MAI-15	Lancement d'INFRAGREEN II - Compartiment 2015
JUIL-17	Lancement d'INFRAGREEN III, labellisé Greenfin
JUIL-18	Lancement d'INFRABRIDGE I
DÉC-18	Clôture d'INFRAGREEN III d'une taille de 309 M€
MAR-19	Publication de notre premier rapport ESG
JUIN-19	Labellisation GREENFIN pour les fonds INFRAGREEN II et INFRAGREEN III
SEP-19	Lancement d'INFRABRIDGE II
SEP-19	Adhésion à l'"Institute of Sustainable Finance" (Institut de la finance durable)
DÉC-19	Lancement d'INFRAGREEN IV, labellisé Greenfin
DÉC-20	Adhésion à France Invest
FÉV-21	RGREEN INVEST devient une "Société à Mission"
FÉV-22	Lancement d'AFRIGREEN
JUIN-22	Lancement du premier fonds de capital développement RSOLUTIONS
JUIN-22	RGREEN INVEST développe son propre outil de scoring interne ESG
SEP-22	Notation PRI 5 étoiles, 100% dans la catégorie Politique d'investissement et de gestion, 95% dans la catégorie Infrastructures directes
NOV-22	Lancement d'INFRAGREEN V, labellisé Greenfin
NOV-22	Label Greenfin est renouvelé avec succès pour INFRAGREEN II, III, IV, audités par Novethic
DÉC-22	4,7 GW de puissance installée en énergies renouvelables
FÉV-23	RGREEN INVEST est labellisé B Corp
AVR-23	Entrée d'ARMEN au capital de RGREEN INVEST (participation minoritaire), aussi "Société à mission"
JUIN-23	Publication du premier rapport LEC 29
JUIL-23	Publication du premier Rapport de mission
JAN-24	Notation PRI : PRI A+ / 5 étoiles, 97% dans la catégorie Politique, gouvernance et stratégie, 97% dans la catégorie Direct - Infrastructure et 100% dans "Mesures de renforcement de la confiance"
MAR-24	Prix du rapport ESG/Climat aux Transparency Awards 2024
JUIL-24	Lancement d'INFRABRIDGE IV
AOÛ-24	RGREEN INVEST a été sélectionné pour agir en tant que société de gestion du Fonds Crédit Agricole Assurances, Fonds dédié de dette privée senior de 300 M€
OCT-24	RGREEN INVEST est finaliste des Real Deals Awards 2024 dans la catégorie « Impact Asset Manager of the Year »
OCT-24	Le label Greenfin est renouvelé pour INFRAGREEN II, III, IV et V
JAN-25	Notation PRI : PRI A+ / 5 étoiles, 97% dans la catégorie Politique, gouvernance et stratégie, 98% dans la catégorie Direct - Infrastructure et 100% dans "Mesures de renforcement de la confiance"
JAN-25	Closing du fonds AFRIGREEN à 87,5 M€
MAR-25	RGREEN INVEST est signataire des Principes Opérationnels pour la Gestion d'Impact (OPIM) et se positionne comme un gestionnaire de fonds à impact dédiés au climat
JUIN-25	La trajectoire bas carbone de RGREEN INVEST est validée par la Science Based Targets initiative
NOV-25	RGREEN fête ses 15 ans de soutien à la transition énergétique

³ Les données retranscrites ci-dessus sont fournies à titre volontaire et ne relèvent pas du périmètre du rapport de mission 2024. Elles n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

3. SOCIÉTÉ À MISSION

SOCIÉTÉ À MISSION

EDITO DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE MISSION

« Nous assistons à un changement de paradigme où la souveraineté énergétique tend à aligner les intérêts de l'Europe sur la transition énergétique. Le continent européen se trouve face à une opportunité exceptionnelle de reconstruire son système énergétique et son industrie.

La vision de RGREEN INVEST a toujours été de se positionner dans le respect de normes rigoureuses en matière environnementale et sociale. Ainsi, en cette année 2025, nous avons lancé une série d'initiatives, la validation d'une trajectoire SBTi, un engagement à suivre les principes d'impact et d'autres travaux sur les matériaux critiques ou la biodiversité, autant de sujets constituant les piliers fondamentaux des engagements de l'entreprise en matière d'investissement responsable.

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance relèvent également de la gestion des risques à long terme pour les investisseurs, ainsi que de la préservation de la valeur des actifs dans l'économie réelle. C'est pourquoi RGREEN INVEST continue de renforcer son cadre ESG et de nouer des partenariats avec des acteurs clés sur des sujets essentiels tels que la standardisation des calculs d'émissions évitées, la mesure des impacts sur la biodiversité, et la prise en compte efficace des risques physiques liés au climat.

Les années à venir pourraient être mouvementées, en raison des incertitudes entourant la législation européenne sur le développement durable, mais nous restons convaincus que la responsabilité ESG protège la valeur, pour nous comme pour nos investisseurs. »



Julien COMMARIEU

Managing Director, Head of ESG & Impact,
Risk and Compliance
RGREEN INVEST

NOTRE MISSION

Notre raison d'être :

« Agir en faveur de la lutte contre le changement climatique en accélérant la transition énergétique et l'adaptation de la société par le financement d'infrastructures à impact positif et durable pour l'environnement, les populations locales et les territoires ».

En adoptant le statut de société à mission, nous plaçons les considérations environnementales, sociales et de gouvernance au cœur de notre stratégie. Plus qu'un simple label, il s'agit d'une philosophie affirmée : allier performance financière, impact sociétal et impact environnemental positif.

RGREEN INVEST repose sur une vision claire : accompagner la transition énergétique et penser une finance durable. Dès sa création, l'ESG a été intégré au cœur de notre processus de réflexion et d'investissement en ciblant le financement des énergies renouvelables, des infrastructures durables et de projets renforçant la résilience climatique.

Au fil des années, nous avons développé notre expertise, notre réseau et notre technique en soutenant des projets innovants à fort impact dans les domaines des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et des infrastructures durables. Nous nous adaptons aux évolutions du marché, aux changements politiques et aux avancées technologiques, tout en restant engagés sur des enjeux que nous considérons comme clés: impact, durabilité, environnement, gouvernance et social. Cette approche permet d'allier performance financière, mitigation des risques et préservation des écosystèmes comme des communautés. Cette stratégie nous a permis de devenir un acteur de référence sur le marché de la finance durable.

Fidèles à notre mission, nous adoptons des pratiques sociales et environnementales respectueuses et engageantes et accompagnons nos partenaires dans le développement éthique et responsable de leurs activités. C'est forte de cette expérience et de cette volonté d'impact et de durabilité que l'entreprise a souhaité formaliser cet engagement au travers de la modification de ses statuts pour devenir société à mission.



NOS OBJECTIFS

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), développés et adoptés par l'ONU en 2015, fixent un cap mondial pour allier croissance économique, inclusion sociale et protection de l'environnement d'ici 2030. En tant que société de gestion de fonds d'infrastructures, nous concentrons nos efforts sur cinq ODD prioritaires : l'action climatique (13), l'industrie, l'innovation et les infrastructures (9), la consommation et la production responsables (12), l'énergie propre et abordable (7), et la sécurité alimentaire avec une agriculture durable (2).

Nous considérons que les ODD constituent un cadre essentiel pour orienter les efforts en matière de durabilité. Ils définissent des ambitions majeures auxquelles il est indispensable de se référer pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques actuels. C'est pourquoi nous nous engageons à contribuer activement à la réalisation de ces objectifs, en les intégrant au cœur de notre stratégie et de nos actions. Les ODD servent ainsi de boussole et de feuille de route pour guider notre ambition : générer un impact positif, concret et durable sur le long terme. En alignant nos initiatives sur ces objectifs universels, nous souhaitons non seulement répondre aux attentes de nos parties prenantes, mais aussi participer à la construction d'un avenir plus résilient, inclusif et respectueux des limites planétaires.

C'est pour cela que pour aller plus loin et dans le cadre de notre statut de société à mission, nous avons associé à chaque ODD identifié un objectif statutaire reflétant notre vision à long terme. Nous détaillons également nos objectifs opérationnels plus loin dans ce rapport, précisant la manière dont chaque objectif statutaire est mis en œuvre.



NOS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



ODD 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

OBJECTIFS STATUTAIRES

Permettre le développement à grande échelle d'alternatives performantes et bas carbone (face à des solutions carbonées largement utilisées).

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



ODD 9

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

OBJECTIFS STATUTAIRES

Investir dans des infrastructures durables créatrices de valeur et d'emplois à échelle locale, en particulier dans les régions en développement.

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



ODD 12

Établir des modes de consommation et de production durables.

OBJECTIFS STATUTAIRES

Contribuer au déploiement d'infrastructures à impact environnemental réduit.

7 ENERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



ODD 7

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

OBJECTIFS STATUTAIRES

Soutenir des technologies adaptées aux problématiques et enjeux énergétiques spécifiques des territoires et des populations où elles sont implantées.

2 FAIM
«ZÉRO»



ODD 2

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

OBJECTIFS STATUTAIRES

Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de modes de production durables.

4. GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

La gouvernance est au cœur de notre projet d'entreprise. Elle incarne notre volonté de concilier autonomie individuelle et responsabilité collective, en garantissant la cohérence entre nos engagements, nos décisions et les attentes de nos parties prenantes. Dans un contexte de croissance soutenue, nous veillons à ce que chaque collaborateur et collaboratrice puisse évoluer librement, tout en étant pleinement mobilisé(e) autour d'une vision commune : celle d'un modèle d'investissement responsable, tourné vers l'intérêt général et la transition énergétique.

Depuis quinze ans, nous avons structuré une gouvernance exigeante, fondée sur la transparence et sur le respect des principes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale. L'ouverture de notre comité de direction aux responsables des pôles stratégiques illustre notre volonté de renforcer la collégialité et la diversité des perspectives.

Cette gouvernance rigoureuse traduit notre ambition : être parmi les acteurs les plus exemplaires du secteur en matière d'ESG et d'impact. Notre démarche est reconnue par de nombreux labels et certifications, qui attestent de la robustesse de nos engagements et de la crédibilité de notre approche. Notre expertise est régulièrement sollicitée par les institutions financières, les porteurs de projets et les acteurs publics, confirmant notre rôle de référence dans le financement d'infrastructures durables.

En tant que société à mission, nous considérons la gouvernance comme un levier stratégique au service de notre mission. Elle nous permet d'aligner nos pratiques internes avec les objectifs optimistes de transformation que nous portons, et de garantir que notre action collective reste fidèle à nos valeurs fondatrices.

ORGANISATION INTERNE DÉDIÉE À LA MISSION

Création et rôle du comité de mission

Dans le prolongement de notre engagement en tant que société à mission, nous avons lancé en 2022 notre premier comité de mission, instance stratégique dédiée au suivi de la mise en œuvre de notre raison d'être. Ce comité ne se limite pas à un rôle de contrôle : il constitue un espace de réflexion collective, d'évaluation continue et d'enrichissement de notre mission dans le temps.

Composé des membres de la direction et de l'équipe ESG & Impact, le comité de mission incarne notre volonté de faire vivre concrètement nos engagements, en assurant une gouvernance ouverte, exigeante et alignée avec les enjeux de la transition. Il se réunit en séance plénière tous les ans dans une logique de transparence et de redevabilité, afin d'analyser les avancées, identifier les leviers d'amélioration et formuler des recommandations stratégiques.

Par cette démarche, nous affirmons notre volonté de structurer notre mission sur le long terme, en mobilisant l'intelligence collective et l'expertise de nos équipes pour garantir que nos actions restent pleinement alignées avec l'intérêt général.

Les principaux objectifs du comité sont les suivants :

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs statutaires ;
- Examiner les indicateurs ESG et Impact ;
- Formuler des recommandations stratégiques.

Notre conviction est claire : la création de valeur doit mêler performance financière et impact extra-financier, deux dimensions indissociables pour des entreprises orientées vers le long terme. Le comité de mission veille au respect des engagements inscrits dans nos statuts et propose des pistes pour renforcer notre impact.

COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission est composé de 14 membres internes, représentant une diversité de compétences. En 2025, il est composé de membres du Comité de Direction de la société de gestion :



Nicolas ROCHON
Founder and CEO



Cédric LACAZE
Managing Partner



STÉPHANIE BÉGUÉ
Managing Partner



Alexis BRODERS
Managing Partner



Olivier GUILLAUME
Partner, Co-Head of Equity



Mathilde KETOFF
Partner, Head of Debt



Anne-Laure DE LA ROCHE
Head of Asset Management



Sandrine POUZERE
Head of Middle Office



Laura DOLCINI
General Secretary



Julien COMMARIEU
Managing Director, Head of ESG & Impact, Risk & Compliance
Président du comité de mission



Myriam MIRROIR
Organisation & Transformation
Director

AINSI QUE DE L'ÉQUIPE ESG ET IMPACT



Franck KAMBOU
ESG & Impact Manager



Hugo FAVRETTO
ESG & Impact Associate



Briac LE MESTRE
ESG & Impact Associate

RÔLE DU COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission est tenu informé des avancées réalisées ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la mission. Cette information repose à la fois sur des réunions organisées avec l'ensemble du comité et sur un suivi continu des objectifs stratégiques.

Ces réunions constituent un moment clé pour mettre à jour, analyser et contrôler l'atteinte des objectifs, mais aussi pour ajuster, si nécessaire, la trajectoire afin de garantir que l'entreprise reste pleinement alignée avec les engagements fixés. Elles permettent un dialogue et une réflexion sur les progrès accomplis, les éventuels obstacles et les actions à envisager.

Le suivi ne relève pas uniquement du comité : il est le fruit d'un travail collectif mobilisant toutes les équipes de l'entreprise. Les données et informations utilisées proviennent de différents départements, chacun contribuant activement à documenter les engagements et à mesurer l'impact généré. Cette implication transversale renforce la crédibilité des résultats présentés et témoigne de la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs au service de notre mission commune.

PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Suivi des indicateurs de mission

Le suivi de notre mission repose sur un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) définis pour mesurer concrètement nos avancées. Ces indicateurs ont été co-construits avec les équipes d'investissement, la direction et l'équipe ESG & Impact, dans une logique d'alignement entre performance financière, exigences ESG et impact réel.

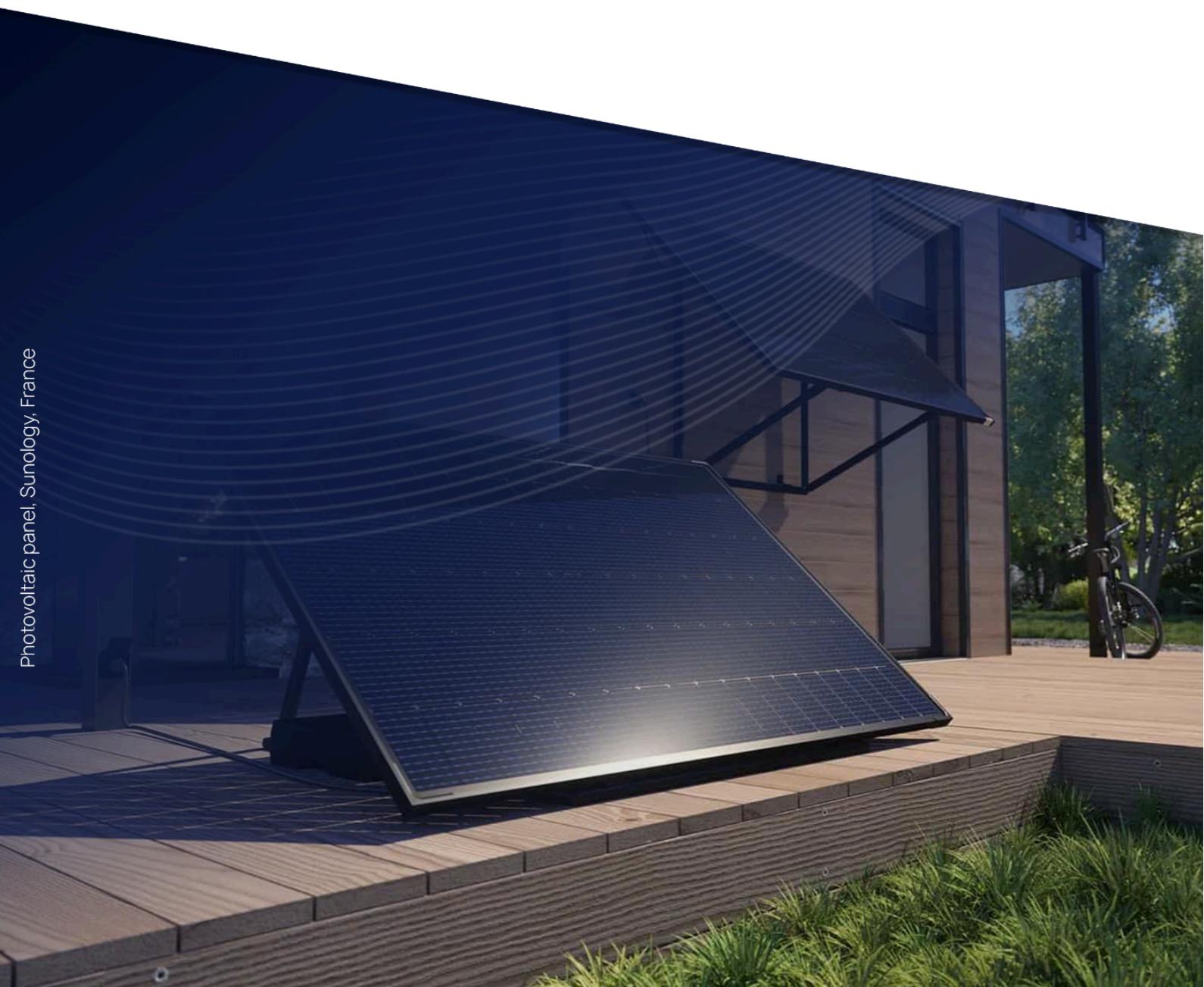
Cette approche intégrée nous permet de piloter notre trajectoire avec précision, en conciliant rentabilité et responsabilité. Les indicateurs sont consolidés et analysés régulièrement par nos équipes internes, puis présentés au comité de mission lors des séances plénières annuelles. Ce processus garantit une lecture partagée de nos résultats, une transparence accrue et une capacité d'ajustement en continu.

Notre exigence en matière de reporting et de mesure d'impact nous place parmi les acteurs pionniers du secteur. Les labels et certifications que nous avons obtenus témoignent de la robustesse de notre démarche et de notre capacité à structurer des outils de pilotage à la hauteur des enjeux. Ils sont au cœur de notre stratégie de reporting mais aussi d'impact. Ils nous permettent, dès la phase d'analyse préalable à l'investissement, d'identifier les impacts positifs potentiels de nos projets, tout en garantissant notre capacité à en assurer un suivi rigoureux sur le plan ESG. Ce cadre nous offre ainsi une double assurance : celle de contribuer à des objectifs de durabilité concrets, et celle de pouvoir mesurer, piloter et rendre compte de la performance extra-financière de nos investissements tout au long de leur cycle de vie. Le suivi des indicateurs ne constitue pas une simple obligation réglementaire : il est au cœur de notre stratégie d'impact, et un levier essentiel pour assurer la réussite durable de notre mission.

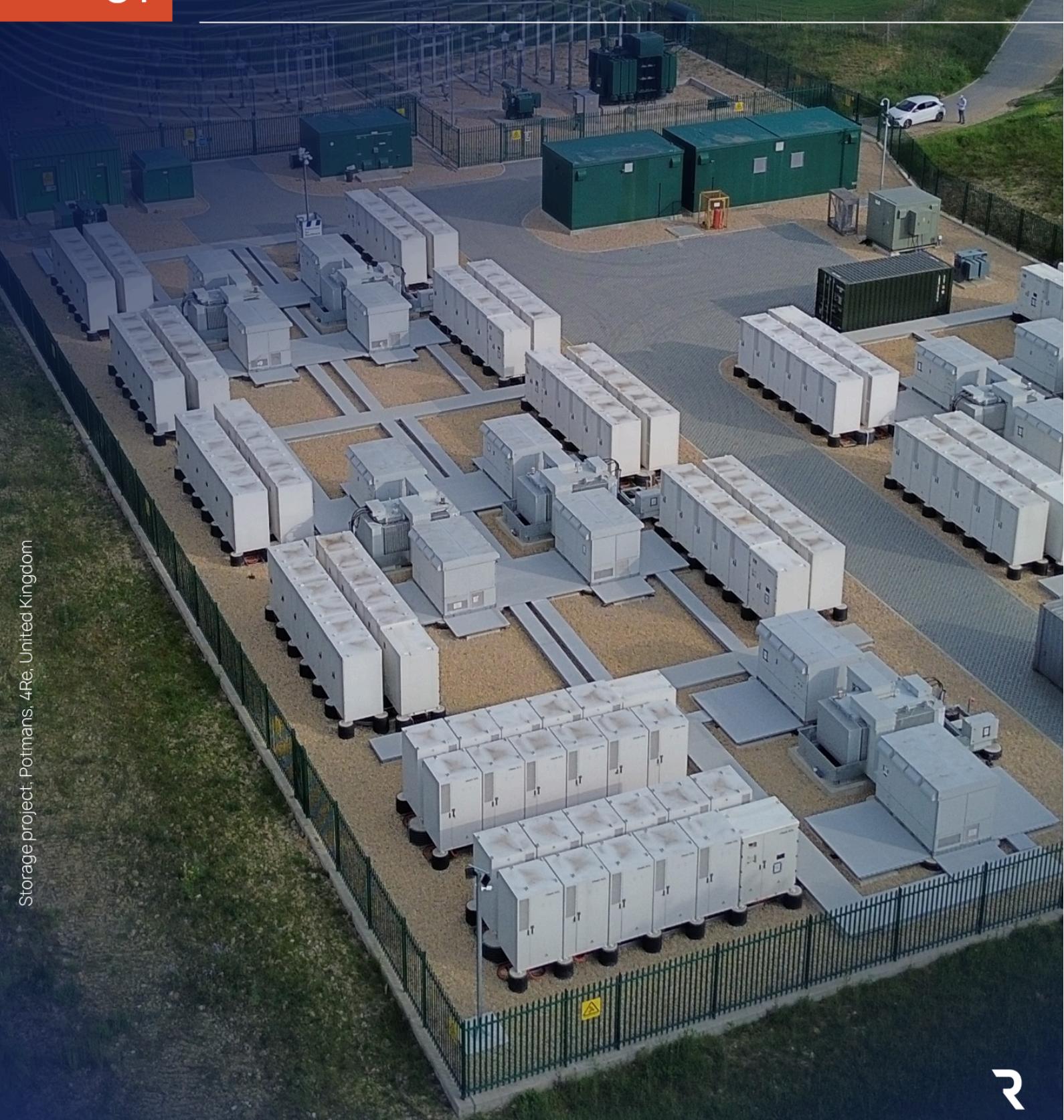
Modalités d'évaluation et de suivi ESG & Impact dans le processus d'investissement

L'intégration des enjeux ESG et d'impact dans notre processus d'investissement est au cœur de notre stratégie et de notre responsabilité en tant que société à mission. Ce cadre méthodologique, formalisé et continuellement renforcé, repose sur une revue systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à chaque étape clé du cycle d'investissement – de l'analyse initiale à la phase de suivi post-investissement.

Nous nous efforçons d'adopter une approche à la fois rigoureuse et exigeante. Nous réalisons des notations ESG détaillées et complètes, appuyées par des analyses approfondies et des visites sur site en étroite collaboration avec les équipes d'investissement. Ces démarches de terrain nous permettent de collecter des données précises, de rencontrer les équipes sur place, de mieux comprendre les réalités opérationnelles des projets et d'objectiver les impacts. Elles sont essentielles pour garantir la fiabilité de nos évaluations et la pertinence de nos décisions. Parce que les indicateurs évoluent, nous actualisons régulièrement nos référentiels et nos résultats afin d'améliorer nos pratiques et d'élever nos standards d'impact.



5. MESURE DE L'IMPACT ET INDICATEURS CLÉS



MESURE DE L'IMPACT ET INDICATEURS CLÉS

APERÇU – OBJECTIFS ET INDICATEURS 2025 EN TANT QUE SOCIÉTÉ À MISSION

ID	Objectifs statutaires	ODD	Objectifs opérationnels	Indicateurs de performance	Objectifs 2025	Bilan 2024
1	Permettre le développement à grande échelle d'alternatives performantes et bas carbone (face à des solutions carbonées largement utilisées)	 13 ASSURER UN AVENIR DURABLE POUR TOUS	Apporter du financement aux secteurs de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques	Classification SFDR des fonds Montant investis par RGI Part verte (alignement taxonomie) Trajectoire carbone	<ul style="list-style-type: none"> Maintient d'au moins 90% de fonds classifiés "Article 9" au titre de la SFDR (en nombre de fonds) 2,5 Mds€ investis en cumulé depuis la création de RGI 50% du portefeuille éligible à la Taxonomie verte de l'UE 20% du portefeuille aligné à la Taxonomie verte de l'UE Validation d'une trajectoire carbone au SBTi 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds classé Article 9 : 100% Montant investi en cumulé depuis la création de RGI : 2,5 Mds€ Part du portefeuille éligible à la taxonomie européenne : 95% Part du portefeuille aligné sur la taxonomie européenne : 20% SBTi : Engagé
			Développer les compétences et connaissances internes pour mieux accompagner nos partenaires	Formations des équipes	<ul style="list-style-type: none"> Validation d'un plan de formation ESG annuel pour RGREEN INVEST Au moins 3 formations sur les enjeux climat, biodiversité et ESG au sens large par an, accessibles à toutes les équipes 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation sur l'année 2024 Formations ESG : 4 formations ESG (Bilan Carbone, SFDR et Taxonomie, Rapports du GIEC, Droits humains dans la chaîne de valeur) AMF durable lancée pour l'équipe ESG
			Partager le retour d'expérience de la société sur ces secteurs	Initiatives de partage de connaissance (forums, commissions, groupes de travail...)	<ul style="list-style-type: none"> Participation active à au moins 3 groupes professionnels sur les thématiques Impact / ESG (France Invest, AFG, Finance for Tomorrow, PRI et Chaire Economie du Climat) Organisation d'une journée Investisseurs par an comprenant une sensibilisation sur le sujet climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux groupes de travail avec la nomination de plusieurs personnes référentes France Invest : Participation aux commissions Parité, Transition énergétique, Impact Journée Investisseurs avec sujet sur le climat
2	Investir dans des infrastructures durables créatrices de valeur et d'emplois à échelle locale, en particulier dans les régions en développement	 9 ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF POUR TOUS	Engager les parties prenantes dans le développement des projets pour favoriser la création d'emplois locaux	Emplois soutenus	70 TPE-PME-ETI développeurs de projets européens soutenus depuis la création de RGREEN INVEST	71 TPE-PME-ETI développeurs de projets soutenus dans le monde
			Diversifier l'implantation géographique de notre portefeuille, notamment pour atteindre le continent africain	Montant investi en Europe de l'Est Montant investi en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des zones nécessitant des investissements importants selon le GIEC : (1) 150 M€ investis en Europe de l'Est, en cumulé depuis la création de RGI (2) 40 M€ investis en Afrique, en cumulé depuis la création de RGI 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 474 M€ investis en Europe de l'Est, en cumulé depuis la création de RGI 7 M€ investis en Afrique, en cumulé depuis la création de RGI
3	Soutenir des technologies adaptées aux problématiques énergétiques spécifiques des territoires et des populations là où elles sont implantées	 7 ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF POUR TOUS	Explorer de nouvelles technologies pour diversifier le portefeuille	Technologies du portefeuille MW puissance installée financés en opération (avec le concours d'autres sources de financement)	<ul style="list-style-type: none"> 0 exposition directe au secteur fossile 20% des montants engagés sur des technologies en ligne avec les préconisations du GIEC, hors solaire et éolien 4 GW de puissance installée financés en opération en portefeuille (avec le concours d'autres sources de financement) 	<ul style="list-style-type: none"> 0 exposition directe au secteur fossile 23% des montants engagés sur le stockage à fin 2024 3,5 GW à fin 2024
			Accompagner des petites entreprises à ancrage local	Nombre de TPE-PME-ETI accompagnées	<ul style="list-style-type: none"> 70 TPE-PME-ETI développeurs de projets européens soutenus depuis la création de RGREEN INVEST 60 TPE-PME développeurs et entreprises accompagnées en Afrique à travers des projets solaires C&I 	<ul style="list-style-type: none"> 71 TPE-PME-ETI développeurs de projets soutenus dans le monde 5 TPE-PME-ETI développeurs de projets accompagnées en Afrique
4	Contribuer au déploiement d'infrastructures à impact environnemental réduit	 12 ASSURER UN AVENIR DURABLE POUR TOUS	Apporter du financement à des infrastructures efficaces	Actifs sous gestion dans des projets d'infrastructure	2,5 Mds€ d'actifs sous gestion	<ul style="list-style-type: none"> 2 Mds€ d'actifs sous gestion à fin 2024
			Accompagner nos partenaires pour qu'ils maîtrisent leur impact environnemental et social	Taux de participation à Reporting 21 Nombre de participations accompagnées par l'équipe ESG	<ul style="list-style-type: none"> 70% de taux de participation aux campagnes de l'outil Greenscope (ou outil équivalent) 20 participations accompagnées directement par l'équipe ESG via des réunions trimestrielles ou semestrielles relatives aux sujets environnementaux et sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> 75% des questionnaires ont été ouverts sur la plateforme Greenscope +25 suivies actuellement par l'équipe ESG Signataire de l'OPIM sur IB4 / IG5 / AFRG / RET
5	Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de modes de production durables	 2 ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF POUR TOUS	Financer un ou plusieurs projets agrivoltaiques	Montant investi dans des projets en lien avec l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Financement d'au moins un nouveau projet agrivoltaique 20 M€ investis dans des projets agrivoltaiques ou des projets liés à l'agriculture 	Accompagnement de Racine plateforme dédiée agrivoltaique avec 23 M€ investis à fin 2024

EXAMEN DES OBJECTIFS STATUTAIRES

Objectif statutaire 1

Permettre le développement à grande échelle d'alternatives performantes et bas carbone (face à des solutions carbonées largement utilisées).

Le comité de mission confirme que cet objectif statutaire est bien intégré dans la stratégie d'investissement de RGREEN INVEST et constate que les indicateurs de 2024 sont globalement atteints sur le plan de notre engagement dans la transition énergétique.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 1.1 Apporter du financement aux secteurs de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.
- 1.2 Développer les compétences et connaissances internes pour mieux accompagner nos partenaires.
- 1.3 Partager le retour d'expérience de la société sur ces secteurs.

OBJECTIFS 2025 (FIXÉS EN 2021)

- Maintien d'au moins 90% de fonds classifiés "Article 9" au titre de la SFDR (en nombre de fonds).
- 2.5 Mds€ Investis en cumulé depuis la création de RGREEN INVEST.
- 50% du portefeuille éligible à la Taxonomie verte de l'UE.
- 20% du portefeuille aligné à la Taxonomie verte de l'UE.
- Validation d'une trajectoire carbone au SBTi.
- Validation d'un plan de formation ESG annuel pour RGREEN INVEST.
- Au moins 3 formations sur les enjeux climat, biodiversité et ESG au sens large par an, accessibles à toutes les équipes.
- Participation active à au moins 3 groupes professionnels sur les thématiques Impact / ESG (France Invest, AFG, Finance for Tomorrow, PRI et Chaire Economie du Climat).
- Organisation d'une journée Investisseurs par an comprenant une sensibilisation sur le sujet climatique.

BILAN 2024

- Fonds classé Article 9 : 100%.
- Montant investi en cumulé depuis la création de RGREEN INVEST : 2,5 Mds€.
- Part du portefeuille éligible à la taxonomie européenne : 95%.
- Part du portefeuille aligné sur la taxonomie européenne : 20%.
- SBTi : Engagé.
- Plan de formation sur l'année 2024.
- Formations ESG : 4 formations ESG (Bilan Carbone, SFDR et Taxonomie, Rapports du GIEC, Droits humains dans la chaîne de valeur).
- Certification AMF durable lancée pour l'équipe ESG.
- Participation à différents groupes de travail avec la nomination de plusieurs personnes référentes chez RGREEN INVEST.
- France Invest : Participation aux commissions Parité, Transition énergétique, Impact.
- Journée Investisseurs avec sujet sur le climat.

L'avis du comité de mission :

RGREEN INVEST a poursuivi en 2024 une stratégie d'investissement résolument tournée vers l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Tous les fonds sous gestion sont classés Article 9 selon SFDR, traduisant une exigence forte en matière d'impact et de durabilité. 95 % du portefeuille est éligible à la taxonomie verte européenne et au moins 20 % est aligné (en termes d'actifs sous gestion). Ce dernier chiffre met en lumière une limite structurelle : malgré une forte éligibilité, l'alignement reste partiel, notamment car il est difficile de démontrer l'alignement des fonds les plus anciens, par manque d'informations sur des actifs implémentés à une période où les exigences de reporting de transparence extra-financière étaient moindres.



De plus, dans le cadre de sa stratégie résolument tournée vers la durabilité, RGREEN INVEST a franchi une étape structurante en s'engageant sur une trajectoire de réduction carbone validée par la Science Based Targets initiative (SBTi) en 2025. Cette validation marque une reconnaissance officielle de notre démarche et concrétise notre volonté de nous inscrire pleinement dans les objectifs de l'Accord de Paris, en alignant nos actions avec les meilleures pratiques scientifiques en matière de climat.

En parallèle de ces engagements, un plan de formation ESG a été structuré et déployé en interne et en externe, incluant de nombreux sujets clés (bilan carbone, SFDR et taxonomie, rapports du GIEC, droits humains). Cette montée en compétence est essentielle pour accompagner nos partenaires dans la structuration de leur démarche ESG mais aussi pour renforcer l'expertise de chaque membre de l'organisation.

Nous participons activement aux initiatives portées par La Plateforme Verte ou France Invest, et plus particulièrement aux groupes de travail. Ces espaces de réflexion et d'échange réunissent des acteurs majeurs du capital-investissement et de la finance durable afin de définir des pratiques communes et ambitieuses en matière d'ESG et d'impact. Notre implication concerne notamment le groupe de travail sur la biodiversité, qui œuvre à l'intégration de critères et d'outils de suivi adaptés à la préservation du capital naturel, ainsi que le groupe de travail sur l'impact, qui vise à renforcer la cohérence et la comparabilité des démarches d'investissement à impact. Cette contribution collective nous permet de partager nos retours d'expérience, de bénéficier des meilleures pratiques du marché et de participer à l'élaboration de standards sectoriels alignés avec les grands enjeux de la transition durable.

Le Comité de mission souligne que notre valeur ajoutée repose autant sur la performance financière que sur notre capacité à accompagner les participations dans le déploiement d'outils ESG, l'identification d'indicateurs de long terme et la prise en compte des défis opérationnels.

Si des avancées significatives ont été réalisées, des marges de progression demeurent : renforcer le suivi des indicateurs d'impact et assurer une diffusion homogène des compétences ESG et impact en interne. Ces points d'attention sont pleinement intégrés dans notre feuille de route à horizon 2025 et au-delà. Cette dynamique vise à consolider notre rôle de pionnier, tout en respectant les meilleures pratiques, même dans un cadre réglementaire en évolution et dans un monde où les enjeux de durabilité font l'objet de débats croissants.



Objectif statutaire 2

Investir dans des infrastructures durables créatrices de valeur et d'emplois à l'échelle locale, en particulier dans les régions en développement.

Le comité de mission confirme que cet objectif statutaire est bien intégré dans la stratégie d'investissement de RGREEN INVEST et constate que les indicateurs sont globalement atteints, notamment en matière de soutien aux développeurs et de diversification géographique.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 2.1 Engager les parties prenantes dans le développement des projets pour favoriser la création d'emplois locaux.
- 2.2 Diversifier l'implantation géographique de notre portefeuille, notamment pour atteindre le continent africain.

OBJECTIFS 2025 (FIXÉS EN 2021)

- 70 TPE-PME-ETI européennes soutenues depuis la création de RGREEN INVEST.
- 150 M€ investis en Europe de l'Est.
- 40 M€ investis en Afrique.

BILAN 2024

- 71 TPE-PME-ETI développeurs de projets soutenus dans le monde.
- Au moins 474 M€ investis en Europe de l'Est, en cumulé depuis la création de RGREEN INVEST.
- 7 M€ investis en Afrique, en cumulé depuis la création de RGREEN INVEST.

L'avis du comité de mission :

Avec cet objectif, RGREEN INVEST entend concilier performance économique, impact social et impact territorial, en orientant les investissements vers des infrastructures durables capables de générer de la valeur ajoutée localement. Nous soutenons ainsi des projets qui favorisent l'emploi, renforcent les tissus économiques régionaux et contribuent à la transition énergétique, tout en ciblant des zones géographiques souvent sous-financées, notamment les régions en développement. En effet, l'implication des acteurs locaux favorise la création d'emplois, le développement de compétences et l'acceptabilité des projets. Le bilan 2024 confirme cette dynamique avec un total de 71 développeurs soutenus depuis la création de l'entreprise, en ligne avec l'objectif fixé initialement.

La diversification vers des zones à fort potentiel, notamment en dehors de l'Europe occidentale, permet de répondre à des besoins énergétiques croissants tout en réduisant la concentration des investissements. Les résultats en Europe de l'Est dépassent largement les attentes, avec 474 M€ investis depuis la création de l'entreprise.

Suite au premier closing du fonds AFRIGREEN en 2023, RGREEN INVEST a déjà investi 7 M€ à fin 2024 sur le continent africain auprès de porteurs de projets locaux, alimentant en électricité solaire des PME africaines notamment au Nigeria. Ces premières transactions ont permis de tisser des relations solides et durables avec les partenaires et parties prenantes concernées. RGREEN INVEST entre maintenant dans une phase où ses ressources peuvent pleinement générer leur impact, mesurables en tonnes de CO2e, litres de diesel non utilisés et emplois créés.

L'atteinte de ce jalon constitue une réussite majeure pour un premier millésime et ouvre la voie à une forte croissance des fonds investis en 2025. Grâce à l'engagement des équipes, à la mobilisation des moyens nécessaires et à l'adaptation des outils d'investissement ainsi qu'au renforcement des partenariats stratégiques, RGREEN INVEST est prête à déployer pleinement son potentiel et maximiser son impact sur le terrain.

Objectif statutaire 3

Soutenir des technologies adaptées aux problématiques énergétiques spécifiques des territoires et des populations.

Le comité de mission valide la pertinence de cet objectif statutaire, qui reflète l'ambition de RGREEN INVEST de diversifier son portefeuille au-delà des technologies classiques. Il salue les efforts de financement dans des solutions innovantes comme le biométhane ou la mobilité électrique.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

3.1 Explorer de nouvelles technologies pour diversifier le portefeuille.

3.2 Accompagner des petites entreprises à ancrage local.

OBJECTIFS 2025 (FIXÉS EN 2021)

- 0 exposition directe au secteur fossile.
- 20% des montants engagés sur des technologies en ligne avec les préconisations du GIEC, hors solaire et éolien.
- 4 GW de puissance installée financés en opération en portefeuille (avec le concours d'autres sources de financement).
- 70 TPE-PME-ETI développeurs de projets européens soutenus depuis la création de RGREEN INVEST.
- 60 TPE-PME développeurs et entreprises accompagnées en Afrique à travers des projets solaires C&I.

BILAN 2024

- 0 exposition directe au secteur fossile.
- 23% des montants engagés sur du stockage à fin 2023.
- 3,5 GW à fin 2024.
- 71 TPE-PME-ETI développeurs de projets soutenus dans le monde.
- 5 TPE-PME-ETI développeurs de projets accompagnées en Afrique.

L'avis du comité de mission :

Cet objectif s'inscrit dans une logique de diversification technologique et d'ancrage local, en cohérence avec les enjeux de transition énergétique et d'inclusion territoriale.

En 2024, nous avons franchi une étape clé dans la diversification technologique de notre portefeuille, avec plus de 23 % des montants engagés vers des solutions de stockage et/ou de recharge de véhicules électriques, dépassant ainsi l'objectif de 20 % fixé pour 2025 hors solaire et éolien, conformément aux recommandations du GIEC.

Si le déploiement en Afrique n'a pas encore atteint les objectifs fixés (5 TPE-PME-ETI accompagnées sur les 60 visées), des leviers concrets sont activés pour consolider les partenariats locaux et enrichir nos expertises techniques et financières, dans une dynamique renouvelée visant à amplifier notre contribution sur le continent.

Enfin, l'engagement de ne pas avoir d'exposition directe au secteur fossile est maintenu, avec une confirmation d'une « exposition zéro » à fin 2024. Dans l'ensemble, l'objectif statutaire 3 est en bonne voie sur plusieurs indicateurs, notamment la diversification technologique et le soutien aux développeurs européens.

Objectif statutaire 4

Contribuer au déploiement d'infrastructures à impact environnemental réduit.

Le comité de mission considère que cet objectif statutaire est bien intégré dans les processus d'investissement. Il salue les efforts réalisés en matière de reporting ESG et d'accompagnement des participations.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- 4.1 Apporter du financement à des infrastructures efficaces.
- 4.2 Accompagner nos partenaires pour qu'ils maîtrisent leur impact environnemental et social.

OBJECTIFS 2025 (FIXÉS EN 2021)

- 2,5 Mds€ d'actifs sous gestion
- 70% de taux de participation aux campagnes de l'outil Greenscope (ou outil équivalent).
- 20 participations accompagnées directement par l'équipe ESG via des réunions trimestrielles ou semestrielles relatives aux sujets environnementaux et sociaux.

BILAN 2024

- 2 Mds€ d'actifs sous gestion à fin 2024.
- 75% des questionnaires ont été ouverts sur la plateforme Greenscope.
- +25 participations suivies actuellement par l'équipe ESG.
- Signataire de l'OPIM sur INFRABRIDGE IV / INFRAGREEN V / AFRIGREEN / RGREEN ENERGY TRANSITION.

L'avis du comité de mission :

À horizon 2025, les objectifs fixés sont clairs et mesurables. Il s'agit d'apporter du financement à des infrastructures efficaces et d'accompagner nos partenaires sur les sujets ESG. Dans ce cadre, le bilan 2024 montre une trajectoire encourageante : 2 Mds€ d'actifs sont sous gestion et liés à la transition énergétique, 75 % des questionnaires ESG ont été ouverts sur notre outil de reporting "Greenscope", et plus de 25 participations sont actuellement suivies par l'équipe ESG. Ces résultats témoignent d'une dynamique forte et d'un impact positif renforcé par la signature en 2025 de l'OPIM (Operating Principles for Impact Management) pour les fonds INFRABRIDGE IV, INFRAGREEN V, AFRIGREEN et RGREEN ENERGY TRANSITION, qui positionnent l'organisation dans une logique d'alignement avec les meilleures pratiques internationales en termes d'impact.



Operating Principles for
Impact Management

Nous restons pleinement conscients de l'importance de maintenir la qualité du suivi ESG au centre de nos priorités. L'augmentation du nombre de participations suivies est un signe positif, mettant en lumière notre impact croissant auprès des entreprises partenaires. Cependant, cette croissance comporte le risque de dilution de l'impact si notre attention se disperse face à la quantité de participations, ou si les échanges ne se traduisent pas par des plans d'action concrets et un suivi rigoureux. L'utilisation de Greenscope doit être analysée au-delà du taux d'ouverture des questionnaires : la compléction, la pertinence des réponses et leur intégration dans les décisions d'investissement sont des indicateurs clés à suivre. Par ailleurs, l'alignement avec les standards internationaux, bien que formalisé par la signature de l'OPIM, suppose une mise en œuvre rigoureuse et transparente, notamment en matière de mesure d'impact et de reporting.

En somme, l'objectif statutaire 4 est en bonne voie, porté par des résultats solides et une mobilisation croissante des équipes des participations. Pour maintenir cette dynamique, il conviendra de renforcer les outils de pilotage et de suivi, de partager et d'échanger sur les pratiques de marché mais aussi d'encourager les participations à aligner leurs stratégies avec les meilleurs standards internationaux.

Objectif statutaire 5

Accompagner les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de modes de production durables.

Le comité de mission valide cet objectif statutaire, qui traduit une volonté d'intégration des enjeux agricoles dans la stratégie d'investissement. Il salue l'engagement dans la filière agrivoltaïque notamment via la plateforme Râcines.

2 FAIM «ZÉRO»



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.1 Financer un ou plusieurs projets agrivoltaïques.

OBJECTIFS 2025 (FIXÉS EN 2021)

- Financement d'au moins un nouveau projet agrivoltaïque.
- 20 M€ investis dans des projets agrivoltaïques ou des projets liés à l'agriculture.

BILAN 2024

Accompagnement de la plateforme Râcines, dédiée à l'agrivoltaïsme, avec 23m€ investis à fin 2024.

L'avis du comité de mission :

L'agriculture fait face à des défis majeurs : adaptation aux aléas climatiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité et sécurisation des revenus des agriculteurs. Dans ce contexte, l'agrivoltaïsme apparaît comme une solution pertinente permettant de répondre simultanément à plusieurs de ces enjeux. En effet, les projets que RGREEN INVEST finance combinent production agricole et production d'énergie solaire sur une même parcelle, avec des bénéfices attendus en matière de diversification des revenus, de protection des cultures contre les aléas climatiques et de contribution aux objectifs de transition énergétique.

L'objectif fixé à l'horizon 2025 était ambitieux : financer au moins un nouveau projet agrivoltaïque et investir 20 M€ dans des projets agrivoltaïques ou liés à l'agriculture. Le bilan à fin 2024 illustre la réussite de cette stratégie, avec l'accompagnement de la plateforme Râcines, permettant d'engager 23 M€ dans ce secteur, dépassant ainsi l'objectif financier fixé.

Pour les mois à venir, plusieurs perspectives se dessinent : consolider les partenariats existants tout en explorant de nouvelles opportunités de projets et assurer un suivi rigoureux des impacts agronomiques, énergétiques et environnementaux des projets financés, afin de garantir leur durabilité et leur reproductibilité. Ces investissements pourront également jouer un rôle de levier auprès des pouvoirs publics et des acteurs institutionnels, en démontrant la faisabilité et la pertinence de l'agrivoltaïsme dans le cadre des politiques de transition.

L'acceptabilité locale des projets reste un facteur clé de succès : il est indispensable d'associer les agriculteurs et les parties prenantes dès les premières phases de conception. Le cadre réglementaire, encore en évolution, nécessite une veille attentive pour anticiper les éventuelles contraintes ou opportunités. Enfin, il conviendra de veiller à ce que les projets financés ne compromettent pas la vocation agricole des terres, mais au contraire renforcent leur résilience et leur productivité.

6. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

Photovoltaic solar project, Parau, Econergy, Romania



PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

En 2025, plusieurs initiatives structurantes ont été mises en œuvre afin de consolider la gouvernance de notre mission et d'en assurer une meilleure intégration dans nos processus stratégiques et opérationnels :

Élargissement du comité de mission

Nous réfléchissons à élargir notre comité de mission à de nouveaux membres extérieurs à l'entreprise pouvant apporter des perspectives complémentaires et pouvant renforcer l'indépendance et la diversité des points de vue au sein du comité.

Intégration progressive des indicateurs d'impact

Les indicateurs d'impact sont désormais progressivement intégrés dans la définition et le pilotage de notre stratégie d'impact, permettant une meilleure mesure de nos avancées et une prise de décision plus éclairée.

Évolution des objectifs stratégiques

Un travail est en cours pour définir de nouveaux objectifs, d'autant plus ambitieux, à horizon 2030, en réponse aux enjeux actuels et à notre volonté de progresser continuellement. Cette démarche vise également à actualiser les objectifs précédents, dont une grande partie a déjà été atteinte.

Renforcement des synergies entre les comités

Les liens entre le comité de mission et le comité d'investissement ont été renforcés afin d'assurer une meilleure prise en compte de la mission dans les décisions de financement. Cette collaboration accrue vise à aligner les choix d'investissement avec nos engagements à impact.

Analyse approfondie des risques liés au climat et à la biodiversité

Nous avons engagé une démarche d'évaluation systématique des risques environnementaux, en particulier ceux liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Cette analyse vise à mieux anticiper les impacts potentiels sur nos activités et à intégrer ces enjeux dans nos processus de décision et nos modèles d'investissement.

Sensibilisation renforcée des équipes internes

La mobilisation des collaborateurs est au cœur de notre stratégie. Des actions de sensibilisation et de formation ont été intensifiées afin de renforcer la culture ESG au sein de l'organisation. L'objectif est de favoriser une appropriation collective des enjeux d'impact et de responsabiliser chaque équipe dans la mise en œuvre de notre mission.



7. CONTRÔLE EXTERNE



CONTRÔLE EXTERNE

INTERVENTION DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

Conformément à la réglementation, un Organisme Tiers Indépendant (OTI), KPMG, a été mandaté pour vérifier l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux de la mission.

ÉVALUATION **KPMG FRANCE**



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

RGREEN INVEST

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024

RGREEN INVEST

47-51, rue de Chaillot - 75016 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

RGREEN INVEST

47-51, rue de Chaillot - 75016 Paris

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société RGREEN INVEST,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ci-joint(s).

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités,
- le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
- par conséquent, la société RGREEN INVEST respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts, qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- nous constatons que le rapport du comité de mission relatif à l'exercice 2024 n'a pas été joint au rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes

annuels, comme exigé par l'article L.210-10 du Code de commerce. Nous comprenons qu'il sera partagé lors d'une future Assemblée Générale, le 17 octobre 2025 ;

- le comité de mission, chargé du suivi de la mission et de l'émission du rapport annuel sur son exécution, est également responsable de sa définition et de son déploiement.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission (ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.



Le rapport du comité de mission relatif à l'exercice 2023 est joint au rapport de gestion du Président.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Sociétés à mission*¹ complété de nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mai et septembre 2025 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

¹ [Avis Technique - Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Version de Juin 2024](#)

² ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*



Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entité, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

- Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, sur le site internet) ;
 - Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la Société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - sont spécifiques à l'entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;

- sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.
- Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant et s'ils sont indispensables pour les respecter ;
- l'atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant ;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :

- les informations collectées ;
- la raison d'être ; et
- les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans les rapports de comité de mission et atteints.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats ;
- Analyse des moyens et ressources mobilisés :

- par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site au siège de l'entité et couvrent entre 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans les rapports du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 17 octobre 2025

KPMG S.A.

Nicolas
Duval-
Arnould

Signature numérique
de Nicolas Duval-
Arnould
Date : 2025.10.17
10:20:05 +02'00'

Nicolas Duval Arnould
Associé


Signature
numérique de
Fanny Houlliot
Date : 2025.10.17
09:48:21 +02'00'

Fanny Houlliot
Expert ESG



RGREEN
INVEST

47-51 rue de Chaillot
75016 Paris

www.rgreeninvest.com

RCS Paris 797 827 995 – Société de Gestion de Portefeuille agréée AMF n°GP-15000021